



Conseil municipal N° 09/2022 du 11 octobre 2022

Convocation en date du : 06/10/2022

Affichée le : 06/10/2022

PV DE SEANCE

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda					X	TOMAS Sandrine	11/10/2022
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé					X	LAISSARD Jean-Louis	11/10/2022
PAQUIER Martine					X	RIBAUT Jean-Pierre	11/10/2022
PETIT Cyrielle	X						
RIBAUT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X						

Public : Une Administrée, Le Progrès

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 13/09/2022
- Subvention exceptionnelle à l'association Thuri'Gones (Délibération)
- Convention SPA 2023 (Délibération)
- Informations et Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h00 par Monsieur le Maire.

Madame Sandrine TOMAS a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance, et informe le conseil que trois pouvoirs ont été remis :

- Mme PAQUIER Martine a donné pouvoir à M. RIBAUT Jean- Pierre
- Mme MOUREAU Fernanda a donné pouvoir à Mme TOMAS Sandrine
- M. ODET Hervé a donné pouvoir à M. LAISSARD Jean-Louis

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°07/2022 de la séance du 12 juillet 2022

- A fait l'objet de plusieurs remarques orthographiques.
- Le compte-rendu, soumis au vote est adopté à l'unanimité, et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION THURI'GONES

- DELIBERATION 2022 09 29

Lors de la séance du conseil municipal en date du 13 juillet 2022, Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait accepté de participer au financement d'un logiciel pour faciliter l'inscription des enfants sur les temps du périscolaire gérée par l'association Thuri'Gones. Le montant de la facture s'élève à 719.28€ pour l'année 2022-2023.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 719.28€ à l'Association Thuri'gones, en charge du périscolaire sur la commune.

Au vu des éléments présentés par Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil de prendre une délibération.

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1/2022

- DELIBERATION 2022 09 30

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des modifications de crédits qu'il convient d'opérer au budget pour l'année 2022 pour le versement de la subvention exceptionnelle à l'association Thuri'Gones :

- Au Chapitre 65 sur le compte 65748 Autres personnes de droit privé des dépenses de fonctionnement la somme de 719.28€, qu'il conviendrait de prélever cette somme au Chapitre 011 sur le compte 6061.

Au vu des éléments présentés par Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil de prendre une délibération.

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION SPA

Monsieur le Maire rappelle que la convention SPA a été signée pour deux ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023. De ce fait, il n'est pas nécessaire de reprendre délibération pour l'année 2023.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- *Projet cantine :*

Monsieur le Maire informe que :

- le mémoire technique du marché a été rédigé par l'Agence 01, et qu'il est à sa relecture.
- les dossiers de demandes de subventions sont à l'étude au Département et à la Région.

- *Séminaire CCDSV :*

Monsieur le Maire rappelle qu'il est toujours possible de s'inscrire au séminaire qui aura lieu le 20 octobre prochain.

- *Ecole :*

Mme Isabelle ROGNARD informe que 110 enfants sont inscrits à l'école pour l'année 2022-2023, et 87 enfants sont inscrits à la cantine.

La 5^{ème} classe pourrait voir le jour à la rentrée 2023-2024 puisqu'il faut un effectif de 113 enfants pour son ouverture. Il sera de ce fait nécessaire de trouver une solution pour faire la transition entre la création de la 5^{ème} classe, et les travaux d'aménagement de la nouvelle cantine qui ne pourra accueillir les enfants qu'à la rentrée 2024-2025.

Mme Isabelle ROGNARD annonce qu'un passeport « Vivre ensemble » va être remis aux enfants qui mangent à la cantine. Depuis la rentrée, plusieurs non-respect des règles de vie ou du règlement intérieur ont été constatés. Chaque manquement sera sanctionné par une croix, dès 4 croix, les parents seront reçus par Monsieur le Maire, et l'enfant pourra être exclu de la cantine pendant une semaine.

Mme Isabelle ROGNARD informe que les élèves de CM seront présents aux commémorations du 11 novembre, et qu'avec leur professeur des écoles, ils ont préparé des textes qui seront lus.

- **CMJ :**

Madame ROGNARD Isabelle rappelle qu'une formation 1^{er} secours aux élus du CMJ aura lieu le 22 octobre prochain.

Une boîte à livres sera réalisée avec l'aide d'un Habitant de la commune.

Le CMJ sera présent aux commémorations du 11 novembre. Il va également participer à la décoration de la commune pour les Fêtes de fin d'année, et à la réalisation des Bonhommes de neige.

- **Le 11 novembre :**

Monsieur le Maire confirme la mise en place d'une mission auprès du SNU pour les commémorations du 11 novembre prochain.

- **Vidéo Protection :**

Monsieur le Maire informe qu'il recevra avec Monsieur Olivier LEQUEUE, le référent gendarmerie le vendredi 21 octobre 2022.

- **Economie d'énergie :**

L'éclairage de la cour de l'école sera modifié avec une extinction de 20 heures à 6h30.

Plusieurs pistes sont à l'étude pour la modification des horaires de l'éclairage public ainsi que les différents points de la commune.

Monsieur le Maire propose de demander un devis pour le passage des candélabres en LED.

Monsieur Jean-Louis LAISSARD informe que le contrat de la Salle des Fêtes est adapté à l'utilisation actuelle de la salle malgré les 21 jours contraignant de E.J.P qui ont lieu du 1^{er} novembre au 31 mars.

- **Voiries :**

Monsieur Olivier LEQUEUE souhaite savoir si les travaux d'aménagement sur la départementale aux accès des Lotissements du Petit Pont, Le Ruisseau et le Village sont à la charge de la commune. Monsieur le Maire répond par l'affirmatif étant donné que ces travaux se situent en agglomération.

Monsieur Jean-Louis LAISSARD informe que le chemin du plan d'eau a été remis en état.

Monsieur Michel MORLOT demande si la rétrocession à la commune des voiries du Village 1 pourrait avoir lieu en même temps que celle du Ruisseau. Monsieur le Maire informe qu'il va faire le point sur ce dossier.

- **Cimetière :**

Monsieur Jean-Louis LAISSARD informe avoir reçu un devis de la Société TMF pour l'aménagement des allées du cimetière pour un montant de 21 489.60€ TTC.

Monsieur le Maire propose :

- D'étudier l'inscription de ce montant au budget 2023 ;
- Que les commissions travaux, cimetière et finances travaillent ensemble afin de définir les réels besoins avant le budget 2023.

- **Thuri'Mag :**

Monsieur MORLOT Michel annonce que la distribution du Thuri'Mag aura lieu ce prochain week-end.

- **Horaires Conseils Municipaux :**

Monsieur le Maire propose que les séances des Conseils Municipaux se déroulent plus tôt comme cela a lieu dans d'autres communes ou Communautés de Communes. La réflexion est ouverte sur un début de séance soit à 18h30 soit à 19h00. Ce point sera abordé aux prochains conseils pour une mise en place au 1^{er} janvier 2023.

- **Agenda :**

- **Le 18 octobre 2022** à Villeneuve « Augmentation du coût de l'énergie : quelles solutions ? »
- **Le 11 novembre 2022** Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918
- **Le 22 novembre 2022** à Toussieux « Le photovoltaïque : la solution pour une transition énergétique réussie ? »
- **Le 26 novembre 2022** Loto du Sou des Ecoles
- **Le 6 décembre 2022** Décoration du Sapin de Noël par les enfants de l'école
- **Le 8 décembre 2022** Illumination du Sapin de Noël avec animations
- **Le 16 décembre 2022** Marché de Noël organisé par l'école

Le prochain conseil aura lieu le mardi 15 novembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**Le Secrétaire de séance,
Sandrine TOMAS**

**Le Maire,
Stéphane BERTHOMIEU**